

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 11/09/2017**

L'an deux mil dix-sept, le onze septembre à 19h00, les membres du conseil de Sombernon, se sont réunis en assemblée au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Rémy GARROT, Maire.

Membres afférents : 13  
Membres en exercice : 13  
Membres présents : 10  
Membres ayant pris part à la délibération : 12  
Date de la convocation : 04/09/2017  
Date de l'affichage : 04/09/2017

**Etaient présents :** Rémy GARROT, Françoise RUINET, Gérard DELACROIX, Nadège JARDEAUX, Michel ROIGNOT, Olivier LABROUSSE, Sandrine DECAMP, Régis DALAS, Pascal MENTH, Jean-Claude DESPLANTES.

**Procurator(s) :** Francine EUDELIN à Rémy GARROT, Jocelyne CONSCIENCE à Gérard DELACROIX

**Etai(ent) absent (s) :** Sylviane POTOT, Jocelyne CONSCIENCE, Francine EUDELIN

**Secrétaire :** Françoise RUINET

**57. Validation choix maîtrise d'œuvre réfection salle polyvalente**

Estimatif des travaux : 600 000 € HT

ENTREPRISES ayant été consultées :

Cabinet Godart et Roussel : 12.80 % soit 76 800 € HT  
Art et Fact : PAS DE REPONSE  
Chaudonneret et Danon : PAS DE REPONSE  
Architude : PAS DE REPONSE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide le cabinet Godart et Roussel.

**58. Modification compétences du SICECO**

Afin de continuer à bénéficier de l'accompagnement du SICECO dans les domaines suivants :

- Conseil en Énergie Partagé (CEP) – Article 6.8: pré-diagnostic énergétique des bâtiments, analyse annuelle des consommations, programmation pluriannuelle de travaux, suivi travaux, élaboration et suivi des contrats de maintenance, valorisation des travaux par le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE).

Je vous précise que le transfert de cette compétence au Syndicat et un suivi énergétique à jour vous permet d'accéder aux deux nouveaux programmes mis en place dans le cadre de l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, dont vous trouverez les fiches descriptives en pièces jointes, à savoir :

- **Appel à projet « Rénovation énergétique des bâtiments publics »**
  - Programme « Régulation / Télégestion des bâtiments publics »
- Développement des énergies renouvelables (bois, éolien, photovoltaïque, méthanisation, hydroélectricité) – Article 6.9 : accompagnement technique des études préalables (analyse d'opportunité et étude de faisabilité) à la réalisation des travaux (choix maîtrise d'œuvre, suivi travaux, réception), avec aide à l'élaboration et au suivi des contrats de maintenance des équipements

Il est nécessaire que vous nous transmettiez la compétence concernée, afin que mes services techniques puissent continuer à travailler avec vous sur cette thématique.

### 59.Voirie 2018

Vu la délibération en date du 19/09/2016 concernant l'inscription au programme de voirie 2017 la VC9 chemin de Saint Anthot,

Vu que ce dossier n'a pas reçu d'aide au titre du Programme de Soutien à la voirie du Conseil départemental 2017,

Vu l'estimatif des travaux s'élevant à 46 000 € HT,

Vu les travaux de réfection du chemin de Saint Mesmin, chemin communautaire, dont le montant restant à charge de la commune s'élève à 10 500 € HT,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE d'inscrire ces travaux sur le budget 2018,

AUTORISE le Maire à signer tout document s'y rapportant et à demander l'aide correspondante.

### 60. Convention de servitude avec ENEDIS aux abeilles

L'alimentation électrique du lotissement les Abeilles par ENEDIS a été réalisé en 2016 et les câbles ont été passés en souterrain sur les parcelles suivantes : ZD 425-428-365-350. Il y a donc lieu de signer une convention de servitude avec ENEDIS.

### 61.Acquisition terrain LEDOUX

Vu la proposition de la famille LEDOUX GARREAU de vendre la parcelle cadastrée AB 596 (partie) et AB 58 d'une contenance approximative de 500 m<sup>2</sup> et 70 m<sup>2</sup>,

Vu l'emplacement stratégique de cette parcelle,

Vu l'estimation des domaines de cette parcelle en date du 19/10/2016,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE d'acheter cette parcelle à la famille LEDOUX GARREAU au prix indiqué par le service des domaines soit 15 € le m<sup>2</sup>.

DECIDE que les frais de bornage seront à la charge de la mairie.

AUTORISE le maire à sélectionner le notaire de son choix pour réaliser cet achat,

AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant au dossier.

## 62. Validation choix entreprise Mission SPS et Contrôle Technique pour la maison de santé

Vu la nécessité de sélectionner un coordinateur sécurité pour la construction de la maison de santé. Vu la consultation des entreprises ALPES CONTROLES, APAVE, QUALICONSULT pour les missions de Contrôle Technique et de CSPS.

Vu l'analyse des offres ci-dessous

### CT

	PRIX HT	PRIX SUR 3	Temps passé	TEMPS SUR 3	NOTICE SUR 4	TOTAL	CLASSEMENT
ALPES CONTROLES	9075	2,54	30,25	2,75	3,50	8,79	2
APAVE	7693,5	3,00	25,1	2,28	4,00	9,28	1
QUALICONSULT	7860	2,94	33	3,00	2,50	8,44	3

### SPS

	PRIX HT	PRIX SUR 3	Temps passé	TEMPS SUR 3	NOTICE SUR 4	TOTAL	CLASSEMENT
ALPES CONTROLES	5875	2,11	23,5	3,00	3,50	8,61	2
APAVE	4140	3,00	20,7	2,64	4,00	9,64	1
QUALICONSULT	4800	2,59	20	2,55	2,50	7,64	3

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer le contrat avec l'entreprise la mieux disante soit APAVE pour un montant de 7 693.50 € HT (CT) et 4 140 € HT (CSPS)

AUTORISE le Maire à payer les factures correspondantes.

## 63. Demande de Sarah AGOU

Vu la demande de Sarah AGOU, qui a été sélectionné pour un échange d'études avec l'université de Miami University située aux Etats-Unis.

Vu que ce projet de voyage aux U.S.A engendre de gros frais financiers.

SOLLICITE une aide financière de la commune pour mener à bien son projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 10 voix pour et 2 voix contre,

ACCEPTTE le versement d'un montant de 150 € à Sarah AGOU

AUTORISE le Maire à émettre le mandat correspondant.

### QUESTIONS DIVERSES :

- Demande de Mr LIVERA pour exposer aux marché alimentaire ses produits à base d'escargots issu de son élevage à Chancaux : Le conseil municipal, à l'unanimité accepte la demande de Mr LIVERA.
- Le Maire et Gérard DELACROIX remercie tous les organisateurs et bénévoles concernant la fête du jumelage qui a été organisée les 2 et 3 septembre dernier.

- Le Maire et Michel ROIGNOT font un point aux conseillers sur l'avancée du projet « Maison de Santé »
- Nadège JARDEAUX fait un point sur le festival « Perché sur la colline » qui a eu lieu le week-end du 9 et 10 septembre.
- Nadège JARDEAUX informe les conseillers que la préparation de la journée citoyenne (prévue le 23/09) aura lieu le samedi 16/09 en mairie.

Fait à Sombernon,  
Le 12/09/2017

